

CEREMONIE DES VOEUX du 27 Janvier 2023

- Monsieur le premier Vice-Président du Conseil départemental de la Marne M. JM ROZE représentant le Président du conseil départemental Monsieur Christian BRUYEN
- Monsieur le Vice-Président du Grand Reims, Maire d'Auberive, Pascal LORIN représentant la Présidente du GRAND REIMS, Mme Catherine VAUTRIN,
- Madame la Vice-Présidente du conseil départemental Madame Laure MILLER
- Messieurs les vice-Présidents du Grand Reims maire de TINQUEUX Jean-Pierre FORTUNE
- Mesdames Messieurs Les Maires et les Elus,
- Mesdames les directrices des écoles Bérangère GEOFFROY, Violaine MAES et les enseignants,
- Monsieur l'abbé SOUDANT
- Mesdames et Messieurs les commerçants artisans, fournisseurs, entrepreneurs et professions libérales,
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations ou leurs représentants
- Mesdames et Messieurs les employés administratifs et techniques de la commune,
- Mesdames Messieurs, chers amis,

Se sont excusés

- Monsieur le préfet Henri PREVOST,
- Monsieur le sous-préfet de Reims, Monsieur Jacques LUCBEREILH
- Madame la sénatrice, Françoise FERAT
- Monsieur les sénateurs, Yves DETRAIGNE et René-Paul SAVARY
- Monsieur le Président de Région du Grand Est Monsieur Franck LEROY
- Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental Philippe Salmon
- Les Vice-présidents du Grand Reims F MOURRA ,Guy RIFFE et Mariot ROSSI
- M. le Maire de Reims A ROBINET
- M. le maire de Branscourt et Conseiller communautaire délégué Pierre LHOTTE.
- Mme la maire de Jonchery sur Vesle, Nadine POULAIN
- Mme la principale du collège, Isabelle GUIDAT
- Monsieur le chef d'escadron Stéphane AMOURIQ, représentant le colonel de la CRUZ, droit de réserve à cause des élections législatives partielles

Depuis le 10 janvier 2020 nous n'avons pas eu l'occasion de nous rencontrer pour la cérémonie des vœux.

Cérémonie tant attendue par nos citoyens.

En 2021 et 2022, la COVID a empêché tous rassemblements et aujourd'hui avec ce virus en nette régression, l'équipe municipale et moi-même sommes très heureux de vous réunir, chers administrés, pour la première fois pour cette nouvelle mandature 2020 2026.

.

Et à cette occasion j'ai le plaisir de vous présenter, au nom de toute l'équipe municipale, nos meilleurs vœux en vous souhaitant une excellente année et surtout une bonne santé. Qu'elle soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles et vos proches.

Cette période est traditionnellement l'occasion de dresser le bilan des projets et des réalisations de notre Commune.

- ❖ En effet, je vous avais annoncé en janvier 2020, une urbanisation future sur l'ancien terrain de foot et sur la zone située derrière le complexe sportif et le pôle médical dénommée zone UC au sein de notre PLU.

Cet aménagement se composait de 3 projets structurants pour le développement de notre commune :

- la construction d'une zone commerciale comprenant 3 bâtiments en lieu et place des courts de tennis,
- *le déplacement du terrain de foot derrière le complexe sportif* avec la création d'un terrain d'entraînement synthétique avec éclairage, d'un terrain d'honneur enherbé et la construction de nouveaux vestiaires,
- la création d'une nouvelle zone d'urbanisation comprenant des ventes de parcelles par la commune, la construction de logements locatifs, de pavillons pour seniors et de maisons pour les primo-accédants,

❖ Ainsi que la construction d'un pôle périscolaire près des écoles,

Qu'en est-il ?

❖ La zone commerciale est construite et toutes les cellules sont louées. L'installation de la boulangerie Le TRIO devrait être effective dans le courant du mois de février.

Au niveau financier, cette opération est bénéficiaire.

Ainsi notre offre de service de proximité s'en trouve renforcée,

Supérette Carrefour son gérant Jérôme ROGET,

La Pizzeria du circuit de Franck Paganon,

Le salon de beauté Heaven Beauty Mme Laura DESCHAMPS

Le tabac Presse bar « la tabatière du paddock » Monsieur Michel et Mme ROBINET ,

D'autres activités se sont également installées dans le cœur du village

L'agence immobilière « les clefs de l'immobilier »

Le cabinet vétérinaire du Circuit Mme VINÇOT

La boulangerie pâtisserie rue des sablons a été rachetée par M. LOISELET

❖ Les équipements sportifs pour les footballeurs seront totalement opérationnels en avril avec la mise à disposition du terrain d'honneur.

Mais depuis septembre 2021 nos footballeurs ont pu pratiquer leur sport sur le terrain synthétique et disposer du club house avec vestiaires depuis septembre 2022.

Le coût de réalisation de ces équipements sportifs s'élève à 3.118.000 € TTC

Subventions accordées pour ce projet : par l'Etat 200.000€, la Région 180.000€, le

Département 358000€, Climaxion 8500€ et par la Fédération Française de Football

55000€ soit un montant total de subventions allouées de 802.000€ soit 26% du coût de réalisation. Nous les remercions et nous ne manquerons de vous inviter pour

l'inauguration officielle qui aura lieu en mai ou en juin.

Le coût réel pour la commune est de 2.000.000 € déduction faite du remboursement par l'Etat de la FCTVA.

Je vous rappelle que toutes les évolutions et modernisations opérées à Gueux depuis 50 ans ont été rendues possibles grâce aux recettes des lotissements construits par la commune sans endettement.

Ainsi :

Le lotissement Les Auges : a permis la construction de cette salle et du nouveau cimetière,

Le lotissement Les Royats : la mairie et la rénovation des voiries de 2008 à 2017,

Le lotissement Vert, le complexe sportif, la Médiathèque, les 2 terrains de football avec vestiaires et club house.

Ce ne sont pas les excédents de fonctionnement qui auraient permis de tels investissements. Pour votre information, les excédents de fonctionnement diminuent chaque année compte tenu de la baisse de DGF (recettes provenant de l'Etat) **-72% depuis 2014 passant de 235000 à 66000 €**

- ❖ Le projet prioritaire de la commune pour cette mandature est la réalisation du « lotissement le Moulin à Vent »,

Présentation du plan et du projet pour info.

Ce projet comprend 130 logements soit un nombre de 17 logements à l'hectare répartis de la façon suivante :

- 58 parcelles dédiées à l'accession à la propriété, vendues par la commune,
 - 6 parcelles que le conseil municipal a confiées à Plurial Novilia, après appel d'offres, pour la construction de maisons groupées en R+1 + attique à vocations de logements répartis comme suit :
 - Lot A : 20 logements intermédiaires en locatif sur 4 maisons,
 - Lot B : 9 maisons seniors de plain-pied en locatif
 - Lot C : 7 maisons individuelles en accession à la propriété pour primo-accédants,
 - Lot D : 36 logements sur 3 maisons 18 en locatif et 18 en accession
- Le choix s'est porté sur la qualité architecturale et environnementale des projets présentés et sur l'offre la mieux disante.

- ❖ Pour mémoire, ce projet a été initié dès 2017, avec une pré-étude d'urbanisation validée par la précédente mandature, et finalisée en 2021. En avril 2022, nous avons déposé les 2 permis d'aménager, après 5 mois d'instruction par le service instructeur du Grand Reims. Après consultations et validation par les différentes directions du Grand Reims et les services de l'Etat, les 2 arrêtés ont été proposés à ma signature le 13 octobre.

Mais maintenant sachez qu'un recours en annulation a été déposé par l'association Gueux Environnement, le 13 décembre dernier, évoquant des vices de forme et de procédure qui remettent en question les validations prononcées par les services du Grand Reims et de l'Etat entre autres les services de la Préfète de Région, ma délégation de signature votée par le Conseil municipal et validée par le contrôle de légalité de la Préfecture mais également la qualité, le professionnalisme et la probité de notre secrétariat de Mairie, ce qui est grave et désolant.

Cela a des conséquences non seulement sur les entreprises retenues par appel d'offres, qui nous demanderont si l'on diffère ou annule les travaux, des dommages et intérêts mais aussi sur le budget de la commune.

Nous avons missionné un avocat pour y répondre et nous étudions plusieurs solutions pour engager des actions voire, dans l'intérêt général, recourir à une médiation organisée par le tribunal administratif.

Un tel recours au tribunal administratif paralyse au moins pendant 12 mois la vente des terrains aux particuliers et à Plurial Novilia mais ce recours n'est pas suspensif.

Par conséquent, l'équipe municipale a pris la décision de poursuivre les travaux de viabilisation des terrains.

Une telle situation risque de nous contraindre bien malgré nous à retarder les travaux de modernisation du groupe scolaire et de la salle multi-activités ainsi que la construction du pôle périscolaire, et risquant aussi de perdre l'aide de l'Etat s'élevant à 750.000 € allouée dans le cadre du plan de relance

Sans les recettes de ce nouveau lotissement, la commune ne sera pas en mesure d'engager tous les travaux de modernisation et de mise en conformité thermique des Ecoles élémentaire et maternelle, de cette salle entraînant alors une diminution des charges de fonctionnement. Pour un accueil de qualité de nos enfants au nombre de 230 la construction d'une cantine et d'un pôle périscolaire s'avèrent indispensables.

Revenons aux projets réalisés en 2022.

Avec l'aide du Département nous avons effectué la rénovation de l'avenue de Reims avec création d'une sente reliant le village aux terres du circuit et d'une piste cyclable

Nous avons accueilli une famille d'Ukrainiens après rénovation du pavillon ex Soffi avec une équipe de bénévoles pour entreprendre la rénovation de la maison. Je remercie tous les bénévoles et les élus qui ont œuvré dans ce projet de solidarité

Sous l'impulsion de la responsable de la médiathèque, nous accueillons une conseillère numérique tous les vendredis pour vous aider et vous former aux nouvelles technologies numériques.

Pour l'année 2023 voilà les projets de l'équipe municipale.

- ❖ la rue des sablons entre les places de la liberté et des lacs sera restructurée :
 - le Département réalisera la réfection de la couche de roulement,

- Le Grand Reims le remplacement des candélabres
 - La commune l'élargissement du trottoir avec mise en conformité PMR
- ❖ Nous lancerons également les études pour l'installation de caméras de surveillance aux entrées et sorties du village
- ❖ Deux terrains seront vendus par la commune
- aux chirurgiens-dentistes Mesdames FERRARI et Monsieur GOULETTE, par la construction d'un cabinet dentaire plus spacieux dissocié du pôle médical,
 - à Mr et Mme MILLET pour le déplacement de la pharmacie à proximité du pôle médical.
- ❖ La gendarmerie étant vétuste et susceptible de déménager nous mettons tout en œuvre pour la conserver. Nous avons déjà engagé des négociations avec le Bailleur Plurial Novilia pour analyser les besoins de la gendarmerie et engager les travaux rapidement.

Je termine en remerciant tous les élus de notre Commune, sans oublier leurs familles qui subissent les nombreuses absences pour réunions,

Les agents communaux qui participent activement à l'entretien de votre cadre de vie et au bon fonctionnement de la collectivité,

La responsable de la médiathèque pour la qualité de son travail et des animations mises en place,

Les membres du CCAS,

Tous les bénévoles de la commune et les associations.

Sapeurs-pompiers

Les gendarmes

Un grand merci aux musiciens d'intermezzo et sa Présidente Mme PONCELET et son Directeur M. Arnaud COCHENET,

Jean-Marc et Jean-Pierre, je vous laisse le soin de conclure avant de partager le verre de l'amitié pour cette nouvelle année.

Je sais les discours sont toujours trop longs et maintenant, je vous invite à partager ensemble le verre de l'amitié et je vous renouvelle, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2023.